Un nouvel entretien Poincaré-Herriot

UNE COMPLÈTE DISCRÉTION A ÉTÉ OBSERVÉE

Paris, 23. — M. Poincaré a reçu aujourd'hui de dix heures à midi, M. Herriot qu'il a entretenu des affaires en cours.

En quittant le quai d'Orsay, M. Herriot pressé de questions s'est refusé à toute communication, déclarant qu'il lui paraissait plus correct de laisser ce soin à M. Poincaré.

M. Herriot a confirmé qu'il partait ce soir pour Lyon et qu'il ne pensait pas être de retour à Paris avant jeudi ou vendredi de la semaine prochaine.

De son côté, M. Poincaré s'est refusé à toute déclaration.

LES PRONOSTICS A PROPOS DE NOUVEAU CABINET

Paris, 23. — L' « Ere Nouvelle » annonce que M. Herriot suit maintenant que le congrès du parti socialiste se prononcera contre la participation au pouvoir des membres de son groupe parlementaire. Selon ce même journal, le chef du parti radical-socialiste se serait déjà assuré certains concours. M. Schrameck, ancien préfet et sénateur des Bouches-du-Rhône, prendrait possession du ministère de l'intérieur. M. François Albert, sénateur et universitaire, prendrait l'instruction publique. M. Camille Chautemps succéderait à M. Bokanowski à la marine. M. Queille retournerait à l'agriculture où il fut déjà sous-secrétaire d'Etat. Pour les travaux publics, M. Herriot ferait appel à M. Frédéric Brunet, l'actuel président du Conseil Général de la Seine.

Pour les autres départements on met en avant les noms de MM. Antériou, qui irait aux pensions ; de MM. Ossola, Lederlin, ce dernier sénateur des Vosges, De Moro Giafferi et François Binet, députés de la Corse, et Léo Bouyssou. M. Laurent Eynac resterait à l'aéronautique. Quant à M. Herriot il prendra avec la présidence du conseil, les affaires étrangères.

UN DOCUMENT COLOSSAL SELON LE « VORWAERTS »

Paris, 23. — M. Herriot aurait donné à un rédacteur du « Vorwaerts », une interview, que le journal qualifie de document colossal.

M. Herriot aurait déclaré : La solution de la question des réparations doit être atteinte sur la base du rapport des experts.

Les républicains allemands peuvent avoir la certitude que je suis l'homme avec lequel la discussion là-dessus sera le plus facile. De la partie adverse, je réclame une seule chose : la confiance.

Je serai, sans parti pris, l'interlocuteur du parti républicain allemand. Je trouve tout naturel que l'on cherche à défendre les intérêts de son pays : je n'aurais nulle confiance en un homme d'Etat qui n'aurait aucun souci des intérêts de l'Allemagne.

Entre nous, évidemment, bien des divergences de vues se dessineront, mais il n'en est pas qui ne puissent être surmontées avec de la bonne volonté, de la sincérité, de la confiance. Des deux côtés il faudra tenir compte de certains sentiments particuliers. L'Allemagne ne devra pas oublier que sa situation économique est, à certains égards, plus avantageuse que celle de la France. Elle pourra se défaire, par exemple, de sa dette flottante, tandis que de lourdes servitudes, tant extérieures qu'intérieures, pèsent sur notre peuple. Mais les charges imposées à l'Allemagne n'apparaissent pas comme un sacrifice insurmontable pour la réalisation d'un accord franco-allemand.

Si, demain, je prends le pouvoir, le gouvernement républicain allemand pourra en toute confiance s'adresser à moi. Ce que je veux, c'est donner la paix au peuple. Ce serait le plus grand bonheur de ma vie si je réussissais à atteindre un tel but. Je tendrai de toutes mes forces à obtenir la réconciliation future des nations du continent européen.

UN DISCOURS DE M. POINCARÉ

Paris, 23. — M. Poincaré prononcera demain soir un discours à la cérémonie du cinquantenaire de la société de mathématiques qui aura lieu à la Sorbonne.

UN NATIONALISTE ALLEMAND EN MISSION EN FRANCE ?

Berlin, 23. — Le député socialiste Breitscheid qui se trouve actuellement à Paris adresse à la revue « Die Goeocke », une lettre dans laquelle il prétend que les nationalistes ont envoyé à Paris des mandataires chargés de sonder le terrain en France.

Un personnage se trouverait actuellement à Paris, dit M. Breitscheid, qui assure que le parti nationaliste serait disposé à s'entendre avec la France ; mais, ajoute le député socialiste, on ne paraît pas accueillir cet envoyé national avec beaucoup de confiance.

Le Comité d'Action des Régions dévastées et le Cartel des Gauches

Le Comité d'Action des Régions Dévastées nous communique :

« Depuis 1921, le Parti Radical et le Parti Socialiste se sont déclarés, dans leurs congrès, partisans des méthodes rationnelles de reconstitution préconisées par le Comité d'Action des Régions Dévastées et par la Confédération Générale du Travail.

En raison du succès du Bloc des Gauches aux élections législatives, on peut donc prévoir la mise en pratique par le prochain gouvernement, des méthodes de reconstitution du Comité et en particulier la réalisation du contrat intervenu à Berlin le 24 octobre 1922 entre cette organisation et la Fédération ouvrière allemande des Entreprises de Constructions Sociales (Verband Sozialer Baubetriebe).

A cet effet et pour connaître les intentions actuelles des chefs de Partis le Bureau du Comité a chargé son président M. Charpentier, Sénateur des Ardennes et son secrétaire général M. Doucedame, Maire de Vailly-sur-Aisne, de se mettre en rapport aussitôt que possible avec les trois leaders du Cartel des Gauches, MM. Herriot, Painlevé et Blum. »

Le drame d'Eastbourne

« J'AI DÉPECÉ MISS KAYE, DIT MAHON, MAIS NE L'AI PAS TUÉE »

Londres, 22. — L'instruction ouverte sur la mort de miss Kaye, dont le corps, coupé en morceaux, a été retrouvé en partie dans une villa de la banlieue d'Eastbourne, a continué hier, devant les magistrats du comté de Sussex, au tribunal de police de Hailsham.

La thèse de Mahon est que s'il a dépecé le corps de miss Kaye, il ne l'a pas assassinée ; elle s'est tuée accidentellement, en tombant sur un seau au charbon, au cours d'une lutte qu'ils eurent ensemble pendant la nuit du 15 au 16 avril, à la suite d'une dispute provoquée par miss Kaye, qui voulait se rendre à Paris et du refus de Mahon.

Quand Mahon vit miss Kaye étendue sur le plancher sans connaissance, il la crut assommée, et chercha à la ranimer, mais en vain.

Alors, l'épouvante s'empara de lui. Comment dissimuler l'affaire ? Il fallait absolument se débarrasser du cadavre.

LA SCÈNE HORRIBLE

Ayant enfermé le corps dans la grande malle qui contenait le linge et les vêtements de miss Kaye, il partit pour Londres, où il acheta un couteau de boucher et une scie à découper.

Le jeudi soir, il était de retour à la maison et le lendemain, Vendredi Saint, il commençait sa sinistre besogne.

Il détacha d'abord la tête et les jambes, qu'il plaça dans une autre malle.

Il passa encore deux jours à la villa, se demandant ce qu'il allait faire du cadavre.

Le lundi, il vint à Londres. Rentrant le lendemain à Eastbourne, il brûla la tête dans la cheminée du salon, puis il fit de même pour les pieds et les jambes, qu'il plaça dans une autre malle.

Il coupa ensuite les bras, puis s'attaqua au tronc.

Trouvant qu'il était trop long de brûler les chairs, il fit bouillir une partie du corps dans un grand pot trouvé à la cuisine, il réduisit les chairs cuites en une espèce de pâté, puis il prit le train, et la nuit, il jetait par la fenêtre ces horribles débris qu'il avait rangés par petits paquets au fond de sa valise.

La police admet en partie le récit de Mahon. Il ne fait pas de doute que miss Kaye n'était pas l'innocente rosière qu'on a dite.

L'expert du ministre de l'Intérieur se dit en mesure d'affirmer que la victime allait être mère.

L'ACCUSÉ AURAIT MENTI

On croit aussi que Mahon a indiqué la date exacte du drame ; mais on n'attache pas foi à son récit de la lutte.

La hachette à casser le charbon, dont parle l'accusé a été retrouvée souillée de taches de sang. Le seau est en partie défoncé, comme si on s'en était servi pour asséner un coup violent.

Il est possible qu'il y ait eu querelle, mais miss Kaye est morte de la main de Mahon.

La police se fait forte aussi d'établir que le couteau et la scie ont été achetés, non pas le 17 avril, mais le 2, trois jours avant le crime.

Enfin, on a la preuve que miss Kaye a reçu de sa banque, à la fin de février, 48 billets de 100 livres sterling.

Trois de ces billets ont été changés à la Banque d'Angleterre par Mahon, qui chaque fois signa le bordereau d'un nom différent

La dernière opération est du 17 avril, postérieure par conséquent de deux jours au crime.

On n'a pas retrouvé trace du dernier billet de 100 livres.

L'œuvre de Reconstitution dans le Nord

Exposé officiel de la situation actuelle

Dans son rapport au Conseil général, M. le Préfet montre l'effort accompli pour la reconstitution des villes et villages, qui ne tardera pas à être définitive.

Au 1er janvier 1924, sur 210.000 immeubles endommagés, 174.616 étaient réparés. D'autres sont en cours de réparation.

Sur 53.000 immeubles complètement détruits, 27.876 étaient à cette date reconstruits ou en reconstruction.

A l'heure présente, sur 85 plans généraux d'alignement à établir, 79 sont approuvés. La reconstitution de certaines villes, qui était jusqu'alors peu avancée, soit par suite de l'importance des dégâts, comme La Bassée, Bailleul, Merville ; soit par suite du retard intervenu dans l'établissement des plans d'aménagement et d'alignement, comme Lille et Cambrai, est entrée, en 1923, dans une période de grande activité. Au cours de cette année, sans tenir compte des fonds d'emprunt, il a été réquisitionné, pour la réfection immobilière, 569.869.104 fr. en espèces et 242.052.096 fr. en bons de la Défense nationale.

La reconstitution agricole est pour ainsi dire terminée dans toute l'étendue du département du Nord, qui a repris sa place à la tête des régions agricoles du pays. Les cultures du blé et de l'avoine ont repris leur importance d'avant-guerre. La superficie cultivée en céréales, pommes de terre et betteraves fourragères a augmenté.

Par contre, il y a régression dans la culture des plantes industrielles. Les sucreries, en effet, ne sont pas toutes reconstituées, les distilleries ne peuvent écouler leur alcool et la culture du lin n'est pas suffisamment rémunératrice.

Après le gros effort financier accompli de 1919 à 1922, pour assurer la renaissance de l'Industrie dans le Nord, il n'a plus été possible, à partir de 1923, de continuer cette action réparatrice dans une mesure aussi large, car l'édification des maisons d'habitation est devenue la préoccupation la plus urgente, pour parer à la crise aiguë du logement dans notre région. C'est pourquoi sur le crédit total de 1.572 millions en espèces et obligations décennales attribué au département en 1923, la part des industriels a été seulement de 316 millions, dont 70 en espèces et 246 en obligations décennales.

En ce qui concerne nos mines de houille, le déblaiement, le dénoyage, le rétablissement des installations du fond sont virtuellement terminés.

La revision des dommages de guerre

LES FRAUDES SERONT RÉPRIMÉES

Du rapport préfectoral, nous détachons, à titre documentaire, les passages suivants :

« La loi du 2 mai 1924 stipule que toutes les décisions des Commissions cantonales ou des Tribunaux de dommages de guerre statuant sur des demandes d'indemnités égales ou supérieures à 50.000 francs, en perte subie, toutes catégories réunies pour dommages connexes et qui n'ont pas fait l'objet d'un recours de l'Etat devant la Commission supérieure des dommages de guerre, seront, dans les deux mois qui suivent la promulgation de la loi, renvoyées pour examen au Comité central de préconciliation si la décision est intervenue sans que le dossier ait été examiné préalablement, soit par les Comités de préconciliation, soit en matière agricole, dans les formes administratives en vigueur depuis le 31 décembre 1922.

» En cas de réduction proposée par le Comité central, le dossier sera renvoyé pour décision devant une section spéciale de la Commission supérieure des dommages de guerre.

» Mes Services recherchent actuellement les dossiers qui tombent sous le coup de la loi. Il semble bien que le nombre n'en doive pas dépasser une centaine dans le département. Il s'agit surtout de dossiers industriels ou de dossiers forestiers.

» La loi du 17 avril 1919, complétée par la loi du 25 juillet 1920, prévoit les pénalités assez sévères contre les sinistrés qui ont commis des délits de fausses déclarations de dommages de guerre.

» En ce qui me concerne, j'ai toujours pensé que si la loi de 1919 devait être appliquée dans son véritable esprit, c'est-à-dire qu'il fallait assurer aux sinistrés la réparation intégrale du dommage subi, il importait, par voie de conséquence, que les abus commis en matière de déclaration fussent réprimés avec la plus grande sévérité.

» C'est ainsi que je n'ai jamais négligé de faire procéder à des enquêtes sérieuses sur tous les cas d'exagération qui m'étaient signalés. Au 1er mai dernier, j'avais été saisi de plus de 1.700 plaintes ou dénonciations, sur lesquelles 900 ont été classées, faute de preuves suffisantes. 275 sont encore à l'étude. 525 ont fait l'objet de poursuites, parmi lesquelles, pour le moment, 157 ont abouti à des condamnations, et 126 à la déchéance du droit à indemnité seulement.

» Le bruit répandu autour de certaines de ces défaillances individuelles ne devait pas tarder à provoquer une émotion qui s'est traduite dans la presse d'une telle façon qu'aux yeux de nos concitoyens des régions éprouvées par la guerre, les sacrifices consentis par le pays pour la réparation des dommages de guerre, n'avaient servi qu'à enrichir indûment les sinistrés bénéficiaires d'indemnités.

» L'opinion parlementaire elle-même s'en émut et la Commission des Spéculations de la Chambre des Députés, présidée par M. Marin, désigna une sous-commission chargée de venir enquêter dans les départements libérés.

» Cette sous-commission, composée de MM. Fougère, président ; Ingels, Vavasseur, Jean Molinié, Guérin, Escoffier, Yves Thomas, Jaeger et Cels, a tenu cinq séances à la Préfecture du Nord. Elle y a entendu un certain nombre de témoins appartenant à mon Administration et a pris connaissance sur place de divers documents. A la suite de ces auditions et constatations, elle a demandé à M. le Garde des Sceaux d'ordonner la communication aux Parquets de quinze dossiers qui lui avaient paru suspects d'exagération ou de fraude.

» Jusqu'ici, aucun d'eux n'a été retenu en vue de poursuites et la plupart ont été déjà retournés dans mes Services par les Parquets intéressés.

» Dans le discours qu'il a prononcé au Sénat, le 12 avril dernier, au cours de la discussion du projet de loi sur la révision des dommages de guerre, M. Marin, Ministre des Régions Libérées, a tenu d'ailleurs à préciser en ces termes combien avaient été exagérés les faits signalés à la sous-commission :

« Dans cette Commission, où nous avons, en effet, repéré des abus certains et des scandales, combien avons-nous trouvé de cas de culpabilité? Sur des centaines qui nous étaient cités, quelques-uns seulement restaient, qui nous paraissaient mériter une étude; et, quand nous les étudions, malgré la sécurité première des sources de renseignements que nous avions pour un certain nombre d'entre eux, nous devions reconnaître souvent que ceux qui nous avaient apporté les premières indications, avaient été induits en erreur. »

» Je n'ajouterai rien à ces paroles, ajoute le Préfet. Dans leur simplicité et leur modération voulues, elles mettent au point cette question grave et douloureuse des « Scandales en matière de dommages de guerre », **qui doivent rester limités aux cas exceptionnels pour la plupart déjà révélés et dont la répression sera impitoyablement poursuivie.** »

Nous arrêterons là notre rapide analyse du rapport préfectoral, sur lequel nous aurons d'ailleurs à revenir en détail dans notre compte rendu de la session qui va s'ouvrir lundi.

LE RÉGIME ÉLECTORAL DEVANT LE SÉNAT

Paris, 23. — On croit généralement au Sénat que le prochain cabinet présentera un projet de loi modifiant le régime électoral. Mais à défaut de cette initiative gouvernementale, le Sénat n'en sera pas moins appelé à délibérer sur le retour au scrutin d'arrondissement, lorsque la proposition de loi sur la durée du mandat des députés votée par la Chambre, viendra en discussion.

MM. Louis Soulié et Drivet, sénateurs de la Loire ; Roustan, sénateur de l'Hérault, viennent en effet de déposer une disposition additionelle ainsi conçue : La loi du 13 Février 1889 établissant le scrutin uninominal pour l'élection des députés est remise en vigueur.

ON RÉCLAME LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Poursuivant sa campagne pour le retour au scrutin d'arrondissement, qu'il avait engagée au cours de la dernière législature, M. Camille Servat, conseiller général des Basses-Pyrénées a adressé à tous les conseillers généraux de France un projet de vœu avec prière de le mettre en discussion et de le voter à la prochaine session, qui s'ouvrira le 26 mai prochain.

« J'AI UN TÉLÉPHONE DANS LA TÊTE ! »

Dijon, 23. — L'Italien Giovanni Ganz, âgé de trente-deux ans, arrêté au moment où pour se venger, disait-il, de ce qu'un billet pour Paris lui avait été refusé, il coupait les fils des disques entre les gares de Dijon et de Plombières, et démolissait les piles électriques des signaux a été reconnu fou par le médecin directeur de l'asile départemental d'aliénés. Il sera interné.

Travaillant dans l'Aisne, Ganz avait tenté de se couper la gorge, sous prétexte qu'il avait dans la tête un téléphone qui, par des conversations entremêlées, l'empêchait d'entendre ce qu'on lui disait.

Conseil de Préfecture du Nord

DES ARRÊTÉS INTÉRESSANTS ONT ÉTÉ PRIS HIER

Le Conseil de Préfecture du Nord, qui, hier a tenu audience publique, sous la présidence de M. Régnier, M. Cameau, secrétaire général de la Préfecture occupant un siège de commissaire du gouvernement, a mis en délibéré l'affaire suivante :

Commune de Rosendael contre Compagnie des Eaux de Dunkerque. — Aux termes d'une convention intervenue en 1893, la Compagnie des Eaux de Dunkerque assure le ravitaillement en eau de la commune de Rosendael. La convention dispose certaines stipulations, en cas de création de canalisations nouvelles.

Or, en 1923, Rosendael demanda l'établissement d'une nouvelle canalisation, création prévue à la condition que les recettes nouvelles atteignent au minimum 10 % des frais du premier établissement.

La Compagnie des Eaux refusa, Rosendael engagea aussitôt une instance.

Au cours de la litispendance, la Compagnie s'empressa de faire établir la canalisation demandée.

Le procès venant hier à l'audience, la Compagnie prétend que le litige est dénué de fondement, que du reste, elle n'a pas satisfait aux obligations du contrat de concession, mais à un simple accord par lettre.

La commune de Rosendael demande à être fixée sur l'interprétation de la convention et réclame des dommages et intérêts pour retard apporté à l'exécution de l'obligation explicitement entendue.

Une autre affaire mettait en cause le service de la Navigation, mais le demandeur a fait défaut.

LES ARRÊTÉS

A propos d'indivision. — M. Ducoin, de Lomme, faisant opposition à un arrêté du maire de Lille, contre logement insalubre, faisant valoir que l'immeuble, sis rue des Trois-Mollettes, 29, était possédé en indivis.

Le Conseil rejette l'opposition, l'état d'indivision ne dispensant pas ses ressortissants d'une obligation pour le tout, nul, d'autre part, n'étant tenu de rester dans l'indivision.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Lorsque des bulletins de commande portent la mention « reconstitution, exempt d'impôt », l'entrepreneur est-il dispensé de faire ses déclarations mensuelles afférentes au chiffre d'affaires, et de payer l'impôt ?

Le Conseil de Préfecture vient de statuer sur cette question par la négative, en rejetant l'opposition à contrainte de l'administration, faite par M. Moreau, entrepreneur à Mouvaux, travaillant pour le compte de la Compagnie du Nord.

L'impôt réclamé se subdivise en principal et en pénalités. Ces dernières, seules, aux termes de la loi récente de mars, ne seront pas acquittées.

Une Coopérative exonérée de l'impôt cédulaire, est-elle soumise à la taxe sur le chiffre d'affaires? — Le Conseil de Préfecture vient de répondre par l'affirmative, l'intéressé étant en l'occurrence, la Coopérative « L'Humanité ouvrière » de Waltrelos.

La société coopérative avait fait opposition à une contrainte de l'administration pour paiement d'un chiffre d'affaires.

Aux termes de l'arrêté, elle doit être considérée, comme commerçante, *revendant des objets achetés*, donc assujettie à l'impôt en question.

La jurisprudence du Conseil d'Etat en a, du reste, ainsi décidé récemment, bien qu'elle ait admise antérieurement l'exonération de l'impôt du chiffre d'affaires, pour les coopératives exemptes de l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Seuls, ne seraient pas passibles de la taxe du chiffre d'affaires, les coopératives qui grouperaient les commandes des consommateurs et feraient parvenir directement aux mandants les denrées demandées.

L'accord commercial franco-italien

Rome, 23. — M. Mussolini, Président du Conseil et M. Barrère, Ambassadeur de France, ont échangé les ratifications de l'accord commercial Italo-Français du 15 Novembre 1922.

On veut être bien renseigné sur les hommes mobilisables

DES CARTES QUESTIONNAIRES SERONT ADRESSÉES A CHACUN

Paris, 23. — Les commandants de recrutement procéderont, à partir du 1er juin 1924, à la vérification des professions actuellement exercées par les réservistes.

Cette opération a pour but exclusif, de renseigner l'autorité militaire sur les capacités de chaque homme mobilisable et de mettre chacun à la place où il peut rendre le plus de services.

La vérification des professions sera effectuée au moyen de cartes postales questionnaires.

L'article 56 de la loi de recrutement du 1er avril 1923, fait une obligation à tout soumis à des obligations militaires, de répondre exactement et dans les 30 jours, au plus tard, aux questions qui lui sont posées.

La déclaration faite devra être certifiée sur la carte postale même, par l'employeur ou par le maire, dans le cas où le réserviste n'aurait pas d'employeur.

Ces cartes seront restournées en franchise, au commandant de recrutement. Si des réservistes avaient des doutes sur la désignation de leur profession, ils pourraient consulter la nomenclature des professions qui sera affichée dans les mairies, dans les bureaux de recrutement, ainsi que dans les brigades de gendarmerie.

UN MIRACLE.... AVANT LOURDES
Un négociant Messin disparu

Metz, 23. — Un négociant de Metz, M. L. Schmidt, qui quitta cette ville il y a dix jours pour se rendre à Lourdes, a disparu mystérieusement.

Homme très rangé, il avait l'habitude, chaque fois qu'il s'absentait, d'écrire très régulièrement à sa femme.

Or, celle-ci n'a reçu qu'une seule lettre datée de Paris, dans laquelle il lui disait qu'il avait fait dans le train la connaissance de deux Nancéens se rendant à Bordeaux et qu'il voyagerait avec eux jusqu'à cette ville.

Il ajoutait qu'il allait déjeuner avec ses deux nouveaux amis dans un restaurant.

Depuis on ne sait ce qu'il est devenu.

Sa femme, très inquiète, a envoyé ses frères à sa recherche et a prévenu la Sûreté, qui a entrepris de son côté, des investigations à Paris et à Bordeaux.

UNE TRAGÉDIE, UN SOIR SUR LA TAMISE

Londres, 23. — Un tragique accident, dans lequel une jeune mariée a trouvé la mort, s'est produit avant-hier soir, sur la Tamise, devant l'îlot de Tagg, à Hampton Court.

La victime, son mari M. Smail, deux jeunes gens et une jeune fille venaient de passer une joyeuse soirée dans un restaurant situé au milieu de la petite île, lorsque minuit ayant sonné depuis longtemps, ils décidèrent de partir.

Ils s'installèrent tous dans le petit coupé automobile du couple et la voiture monta dans le bac qui relie l'île aux rives du fleuve. Lorsque celui-ci fut sur le point d'atteindre la rive opposée, la voiture — dont le moteur n'avait pas été arrêté — recula soudain et tomba dans la Tamise. Les deux jeunes gens et la jeune fille, assis à l'arrière, n'eurent pas grand mal à se dégager et à gagner la terre ferme. Mais M. et Mme Smail, emprisonnés à l'intérieur, sombrèrent avec la voiture. Leurs amis et les personnes accourues firent des efforts désespérés pour les sauver et les jeunes gens plongèrent à plusieurs reprises. L'un d'eux réussit même à ouvrir la portière, à dégager M. Small à demi asphyxié et à le ramener à terre. Mais sa femme ne put être sauvée. Ce n'est que ce matin, à l'aube, que la voiture a pu être retirée de l'eau et l'on a trouvé à l'intérieur, le cadavre de Mme Smail.

DETTES INTERALLIÉES

LES ÉTATS-UNIS ACCORDERAIENT QUELQUE RÉPIT A LEURS DÉBITEURS

Washington, 23. — Certains commentaires de la presse européenne ayant paru craindre que l'acceptation du « Bonus Bill » (indémnité aux anciens combattants), amènerait les Etats-Unis à demander le payement des dettes interalliées, les fonctionnaires officiels du Trésor déclarent que le gouvernement n'envisage pas une telle action et qu'il n'y a aucun changement dans l'attitude de l'administration du Trésor à l'égard des dettes interalliées.

Les mêmes milieux ajoutent que la commission des dettes à toute autorité pour régler cette question, mais ils pensent qu'il n'y aurait rien à gagner à harceler constamment les débiteurs.

VERS LA GUERRE CIVILE EN ALBANIE

Vienne, 23. — La situation en Albanie semble devenir critique.

On annonce que le nord du pays a déclaré son indépendance sous le nom d'Etat de l'Albanie du Nord.

On dit qu'une partie de l'armée a donné son appui à ce projet et que la guerre civile paraît probable.

MAGISTRATURE

Paris, 23. — Par décret en date du 22 Mai, sont nommés : juge à la Seine, M. Audièvre, vice-président à Amiens ; Vice-Président à Amiens, M. Lamy Président à St-Omer.

Président à St-Omer, M. Codren, Président à Hazebrouck.

Président à Hazebrouck, M. Benoit, avocat.

Procureur à Marseille, M. Julien, Procureur à Boulogne.

Procureur à Boulogne, M. Bonin, avocat général à Poitiers.

Juge à Cambrai, M. Roger, avocat.

Substitut à Abbeville, M. Vidal, substitut à Coutances.

Substitut à Arras, M. Dejean de La Batie, substitut à Hazebrouck.

Substitut à Hazebrouck, M. Fontaine, juge-suppléant du ressort de Douai.

Procureur à Mortagne, M. Dorel, substitut à Douai.

Procureur à Clermont, M. Boutal, substitut à Saint-Omer.

La véritable liste des gagnants des Tabacs

Suite des numéros gagnants de la souscription organisée au profit de l'Orphelinat de Vence, par la Fédération des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures des Tabacs :

102881	103712	103748	104155 — 104166
104255	104606	104833	105095 — 107029
107133	107461	107593	108160 — 108992
109554	110034	110196	110891 — 110998
111050	111501	111600	111642 — 112059
112493	113069	113510	113701 — 113842
113864	113881	113882	113900 — 114209
114312	114893	115078	117046 — 117335
118395	118684	118902	119118 — 119433
119714	119958	120004	120065 — 120409
120775	120054	122117	122503 — 122653
122676	123001	123385	123702 — 123914
123937	124058	124500	124642 — 124896
124912	125531	125844	127012 — 127480
128204	128528	128545	128744 — 129716
130415	130754	130784	130853 — 131803
132926	133214	133610	133816 — 133899
133962	134089	135727	137769 — 137808
138412	138566	139062	139207 — 140650
140702	141023	141054	141149 — 141178
141203	141242	141303	141685 — 141864
141916	142088	142095	142184 — 142434
143088	143198	143244	143346 — 143800
144008	144395	144718	144755 — 144804
145182	145763	147044	147190 — 147333
147354	147411	147624	148086 — 148176
148180	148383	148508	148625 — 148681
148786	149008	149170	149336 — 149765
150026	150109	150192	150414 — 150418
150912	151127	151133	151134 — 151303
151584	151591	151714	151835 — 151905
151911	152004	152111	152181 — 152190
152925	153493	153578	153793 — 154518
155050	155106	155310	155338 — 157178
158112	158206	158771	159013 — 159105
159144	159753	159822	159891 — 160183
160884	161229	161353	161714 — 161782
162590	162920	162999	163273 — 163440
163721	163899	164385	167014 — 167065
167313	167406	167893	168198 — 168325
168587	168921	169423	169512 — 169736
170045	170568	171124	171374 — 171400
171933	171963	172029	172075 — 172719
173708	173823	173903	174569 — 174631
176506	177883	178234	178615 — 178789
179108	179287	179397	180109 — 180189
180529	180624	181351	181726 — 182484
182749	183001	183104	183558 — 184184
184286	184296	184909	187115 — 187163
187458	187524	187526	187760 — 188324
188346	189191	190569	190573 — 190593
190640	190708	190712	190796 — 190801
190983	191405	191408	191483 — 191755
192176	192373	192452	192654 — 192761
192933	193116	193127	193185 — 193328
193369	193477	193634	193795 — 193918
193995	194406	194509	194582 — 195658
194760	194986	197060	197104 — 197402
197899	198055	198389	198517 — 198591
198663	198669	198677	198911 — 199576
199619	199855	199921	200061 — 201563
201655	201783	202789	202980 — 204140
204624	204933	204986	205033 — 205088
207313	207438	207543	208219 — 208597
208763	208764	208856	209614 — 209768
209894	210303	210743	210799 — 210883
211025	211100	212024	212315 — 212780
212811	213155	213449	213702 — 213706
213811	213886	213917	213941 — 214364
214383	214521	214647	214863 — 215018
215116	215482	215965	216358 — 217183
217302	217492	217602	217776 — 217794
218184	219298	219397	219454 — 219581
219863	220018	220445	220472 — 221308
221962	221984	223007	223047 — 223148
223978	224023	224504	224504 — 224504
224945	225318	227120	227301 — 227413
227594	227651	227738	227918 — 228303
228436	229096	229303	229434 — 229445
229466	230707	230881	231127 — 231309
231574	231641	231806	231887 — 231964
233201	233604	233754	233772 — 233814
233968	234039	234066	234188 — 234314
234325	234333	234647	234999 — 235832
237402	237456	238073	238185 — 238782
238963	239010	239113	239563 — 239706
239728	239961	240107	240304 — 240327
240699	240733	241156	241288 — 241511
241574	241579	241617	241672 — 241691
241750	241932	241954	242006 — 242289
242785	243273	243295	243323 — 2432
243384	243541	243605	243615 — 2412
244428	244486	244502	204895 — 2448
245019	245976	247046	247068 — 2470
247398	247558	247565	247698 — 2476
247804	247848	248025	248397 — 2486
249112	249651	249875	250031 — 2506
250995	251130	251213	251318 — 2513
251982	252334	252741	252769 — 2528
252891	253192	253308	253404 — 2535
253699	253759	254107	254391 — 2571
257474	257847	257769	258031 — 2586
259189	259372	259627	260893 — 2611
261189	261799	261805	262043 — 2621
262187	262383	262585	263050 — 2633

(A suivre.)

Mort horrible d'un enfant à Lomme

Jeudi après-midi le petit Henri Schmidt, rue Kuhlman, 27, à Lomme, avait accompagné sa mère sur la route de Sequedin pour y cueillir de l'herbe pour des lapins.

A proximité de cette route et à peu près à égale distance de Lomme et de Sequedin, dans les dépendances de la Gare de triage « Lille-Délivrance », il existe un appareil servant à la dépuration des eaux dénommé le « Château d'Eau » et tout auprès de ce dernier, un monte-charge. L'enfant rencontra quelques camarades et l'on suppose que c'est en jouant qu'il se réfugia dans ce monte-charge pour se cacher. Soudain un de ses camarades, poussé par une fatale inspiration déclancha le mouvement de l'appareil.

Le petit Schmidt qui se tenait penché en dehors de la plate-forme se trouva coincé entre les bâtis de la cage et le monte-charge et resta suspendu la tête engagée dans la terrible machine.

C'est alors qu'épouvantés les camarades infortuné s'en furent prévenir sa mère, pendant qu'une équipe d'ouvriers de la gare avertis aussitôt arrivaient sur lieux et dégageaient l'enfant qui déjà ne donnait plus signe de vie. M. le docteur Gobrecht accouru auprès de la victime ne peut que constater la mort par strangulation avec fracture du crâne et bris de la colonne vertébrale.

Le cadavre fut ensuite transporté sur une civière chez les parents dont le désespoir faisait peine à voir.

Les obsèques auront vraisemblablement lieu dimanche 25 mai, dans l'après-midi.

FEUILLETON DU 25 MAI 1924. — N° 14

La Belle des Belles

ROMAN D'AMOUR

PAR JEAN RAMEAU

— A trois heures.

— Eh bien, j'irai. Et, après la conférence, je passerai à votre bureau. Vous y serez ?

— Certes !

— Vous me montrerez votre laboratoire ! Vous m'expliquerez ! nous ferons des expériences... Je m'intéresse beaucoup à la médecine.

— Merci !... A demain ! Je vous aime ! Je me ferais tuer pour vous ! Belle Maggie !... Alors, vous ne voulez pas ?

Son visage s'était approché de nouveau, pâle, mendiant un baiser.

— Faites vite ! dit-elle à voix basse.

Et elle tendit ses cheveux, entre l'oreille et le chapeau, le seul endroit, évidemment, où deux lèvres pussent s'appliquer sans faire de dégâts.

VII

LA BROCHE DE BEAUTÉ

— Mabel ?

— Mademoiselle !

— Voulez-vous venir avec moi à l'Académie de Beauté ?

— Oh ! oui, mademoiselle !

Cet « oh ! oui ! » était parti montanément des lèvres de la rose Mabel ; et l'on sentait fort bien que ce ne lui était pas une grande corvée d'accompagner sa maîtresse à l'Académie.

Elle y pensait beaucoup à l'Académie, depuis le soir où elle avait eu l'honneur de converser avec le maharajah.

« Charmante soirée, n'est-ce pas, madame ?... »

Cela n'était pas énorme, sans doute et ne valait pas le sonnet d'Arvers. Mais tout est relatif. Il n'avait rien dit aux autres, le maharajah Biskram-Narabour ; et, cependant, il y en avait des belles autour de lui, et des élégantes !... Pourquoi donc les avait-il dédaignées et s'était-il adressé à elle, de préférence ?

Mabel ne pouvait pas s'empêcher de se rengorger en pensant à cela.

Elle n'était donc pas si mal ? Il devait s'y connaître, ce roi indien. Les journaux avait dit qu'il possédait un harem de trois mille Circassiennes...

Mabel ne passait plus une heure sans demander une consultation à son miroir à trois glaces. Elle se regardait de face, de profil, de trois quarts. Mais de profil... Ah ! ce nez ! pas académique, oh ! non ! Et puis, ces grosses joues sans fossettes...

Elle se souvenait d'avoir vu des appareils à fossettes, l'autre soir, à l'Académie de Beauté, pendant l'entr'acte ; et des tentations lui venaient. C'est si joli, des fossettes ! Puis, M. Lostalot devait aimer ça.

Lostalot était le secrétaire de M. de Saint-Junien, et Mabel brûlait pour lui d'une flamme secrète...

— Comment y allons-nous, mademoiselle ?

— J'ai demandé l'auto.

— Il y a quelque spectacle aujourd'hui, à l'Académie de Beauté ?

— Je ne crois